

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 PP 80 Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de Police au titre de l'année 2012.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n°83-634, du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16, du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°84-53, du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n°94-415, du 24 mai 1994, modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n°1981 D.1551-1°, du 27 octobre 1981, modifiée portant création d'emplois d'agent technique contractuel et définition des échelonnements indiciaires applicables à ces emplois ;

Vu la délibération n°2000 PP 115-1°, des 27 et 28 novembre 2000, modifiée portant statut particulier applicable au corps des ingénieurs économistes de la construction ;

Vu la délibération n°2002 PP 109-1°, des 9, 10 et 11 décembre 2002, modifiée portant dispositions applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la Préfecture de Police visés par l'article 35 de la loi n°2000-321, du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu la délibération n°2006 PP 42-1°, des 15 et 16 mai 2006, modifiée portant dispositions statutaires applicables aux corps techniques et scientifiques de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 70-1°, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 70-3°, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 74-1°, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 76, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions relatives à l'emploi d'inspecteur général des installations classées ;

Vu la délibération n°2007 PP 78-1°, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des préposés de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 80, des 1er et 2 octobre 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2007 PP 81-1°, des 1er et 2 octobre 2007, modifiée portant dispositions statutaires applicables au Corps des agents de surveillance de Paris ;

Vu la délibération n°2008 PP 6-1°, du 4 février 2008, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de maîtrise de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2009 PP 5-1°, des 2 et 3 février 2009, modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2009 PP 6-1°, des 2 et 3 février 2009, portant dispositions statutaires applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2009 PP 61, des 6, 7 et 8 juillet 2009, modifiée fixant la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de Police pouvant être pourvus soit par des agents titulaires de la Préfecture de Police, soit par des agents titulaires d'une autre administration et/ou des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée détachés à la Préfecture de Police, soit par des agents recrutés sur contrat de droit public en l'absence de corps de fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2011 PP 15-1°, des 20 et 21 juin 2011, portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération n°2011 PP 19-1°, des 20 et 21 juin 2011, portant statut particulier du corps des infirmiers de la Préfecture de Police ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2011, par lequel M. le Préfet de Police lui propose la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2012 ;

Sur le rapport de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : À compter du 1er janvier 2012, les effectifs budgétaires inscrits au budget spécial de la Préfecture de Police sont modifiés conformément aux dispositions du tableau ci-dessous :

SUPPRESSION D'EMPLOIS	CREATION D'EMPLOIS
<p>Article 920-201 - « Administration générale de la préfecture de police » 77 postes d'adjoint administratif 2e classe 6 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 2 postes d'agent spécialisé 4 postes de surveillant 2 postes de surveillant chef adjoint 2 postes d'agent technique contractuel (ATC I)</p>	<p>Article 920-201 - « Administration générale de la Préfecture de Police » 60 postes d'adjoint administratif, 1ère classe 20 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe 1 poste d'adjoint technique 2e classe 3 postes d'adjoint technique 1ère classe 6 postes de surveillant chef 5 postes de secrétaire administratif classe normale 25 postes de secrétaire administratif classe exceptionnelle 4 postes de technicien 1 poste de technicien principal 1 poste d'ingénieur 1 emploi de psychologue 1 emploi de cadre juridique 2 emplois de conseiller technique 4 emplois de chargé de la commande publique 3 emplois d'acheteur public 3 emplois de chef de projet de communication et de publication presse et relations publiques 1 emploi de chef de projet de communication multimédia ou spécialisé 2 emplois de chef de projet maîtrise d'ouvrage en systèmes et réseaux d'information et de communication 6 emplois de contrôleur de gestion 1 emploi de graphiste</p>
<p>Néant</p>	<p>Article 920-2031 – « Ensembles immobiliers » 328 emplois d'agent technique d'entretien</p>
<p>Article 920-2033 - « Service du matériel » 231 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 5 postes d'adjoint technique principal, 2e classe 1 emploi d'ingénieur en chef contractuel</p>	<p>Article 920-2033 - « Service du matériel » 60 postes d'adjoint technique 2e classe 60 postes d'adjoint technique 1ère classe 5 postes d'adjoint technique principal 1ère classe 3 postes de technicien</p>

	<p>1 poste d'ingénieur 1 poste d'ingénieur économiste de la construction classe supérieure 20 emplois d'architecte</p>
<p>Article 920-2035 - « Informatique» 20 postes d'adjoint administratif 2e classe 15 postes d'adjoint administratif 1ère classe 3 postes de secrétaire administratif, classe supérieure 1 poste de secrétaire administratif, classe exceptionnelle 21 postes d'agent technique contractuel (2 ATC I, 1 ATC II, 4 ATC III, 4 ATC IVA, 5 ATC IVB, 3 ATC IVC et 2 ATC V) 1 emploi d'ingénieur, chef du département d'exploitation</p>	<p>Article 920-2035 - « Informatique» 1 poste d'agent de maîtrise 2e catégorie 4 postes de technicien 10 postes d'ingénieur 1 poste d'ingénieur en chef</p>
<p>Article 920-27 - « Police administrative » 3 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 5 postes de surveillant 2 postes de surveillant chef adjoint 1 poste de surveillant chef 9 postes de préposé chef adjoint 30 postes d'adjoint administratif 2e classe 15 postes de secrétaire administratif classe normale</p>	<p>Article 920-27 – « Police administrative » 1 poste d'adjoint technique 1ère classe 28 postes d'adjoint administratif, 1ère classe 25 postes de préposé 9 postes de préposé chef 15 postes de secrétaire administratif classe exceptionnelle 2 postes de technicien 1 poste d'ingénieur des travaux</p>
<p>Article 921-1112 - « Infirmierie psychiatrique » 1 poste d'adjoint technique 1ère et 2e classe 2 postes de surveillant 2 postes de surveillant chef adjoint 4 postes d'infirmier classe normale</p>	<p>Article 921-1112 - « Infirmierie psychiatrique » 1 poste d'adjoint technique 1ère classe 4 postes de surveillant chef 4 postes d'infirmier classe supérieure</p>
<p>Article 921-1211 – « Contrôle du stationnement » 266 postes d'agent de surveillance de Paris</p>	<p>Néant</p>
<p>Article 921-1212 - « Contrôle technique des installations classées » 5 postes de technicien 4 postes de technicien principal 10 postes de technicien en chef 3 postes d'assistant d'ingénieur</p>	<p>Néant</p>

Article 921-1213 - « Contrôle des garnis » 1 poste de technicien principal	Néant
Article 921-1214 - « Périls d'immeubles » 2 postes d'agent spécialisé 1 poste d'agent spécialisé principal 2 postes d'architecte de sécurité classe normale	Article 921-1214 - « Périls d'immeubles » 2 postes d'architecte de sécurité classe supérieure
Article 921-1221 - « Objets trouvés » 2 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe	Article 921-1221 - « Objets trouvés » 2 postes d'adjoint technique 2e classe
Article 921-1222 - « Institut médico-légal » 2 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe	Article 921-1222 - « Institut médico-légal » 1 poste d'adjoint technique 2e classe 1 poste d'adjoint technique 1ère classe 2 postes d'adjoint administratif 1ère classe 1 poste d'identificateur principal
Article 921-1223 - « Laboratoire central » 6 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 1 poste d'adjoint administratif 2e classe 8 postes de technicien 3 postes d'ingénieur principal	Article 921-1223 - « Laboratoire central » 3 postes d'adjoint technique 2e classe 3 postes d'adjoint technique 1ère classe 6 postes de technicien en chef 3 postes d'ingénieur en chef 14 emplois d'agent technique d'entretien
Article 921-1411 - « Service interdépartemental de la protection civile » 7 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 3 postes d'adjoint administratif 2e classe 5 postes d'adjoint administratif 1ère classe	Article 921-1411 - « Service interdépartemental de la protection civile » 3 postes d'adjoint technique 2e classe 4 postes d'adjoint technique 1ère classe 3 emplois de cadre de coordination et de planification en défense et sécurité civile
Article 921-1412 - « Service technique des installations classées » 2 postes d'adjoint administratif 1ère classe 1 poste d'adjoint administratif principal 2e classe 1 poste de secrétaire administratif classe normale 10 postes d'ingénieur 10 postes d'ingénieur principal 7 postes d'ingénieur en chef 4 postes de chef de département 1 emploi d'inspecteur général des installations classées	Néant

Article 921-2111 - « Direction des services vétérinaires » 9 postes d'adjoint technique, 1ère et 2e classe 5 postes d'agent spécialisé	Article 921-2111 - « Direction des services vétérinaires » 2 postes d'adjoint technique 2e classe 2 postes d'adjoint technique 1ère classe
Article 921-2211 - « Lutte contre les nuisances » 4 postes de technicien	Article 921-2211 - « Lutte contre les nuisances » 2 postes de technicien principal 2 postes de technicien en chef

Article 2 : La délibération n°2003 PP 80, des 22 et 23 septembre 2003, portant modification des effectifs budgétaires inscrits au budget spécial de la Préfecture de Police à compter du 1er mai 2003, est abrogée à compter du 1er janvier 2012.